

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

- 1 Demande subventions Fonds Verts pour le financement de la défense extérieure contre l'incendie rue de la mairie/Le Moulin et secteur Derville/La Rouatière Basse :
- 2 Virements de crédits à la suite de la réception du tableau d'amortissement définitif du prêt pour les travaux d'aménagement de la rue des platanes : ajustement intérêts sur le budget 2024
- 3 Acquisition de Balises et de potelets

Informations - Discussions

- Compte rendus réunions intercommunales
- Elections européennes
- Point sur les travaux d'aménagement de la rue des platanes en cours depuis le 13 mai 2024
- Distribution de la lettre du Sénat aux conseillers municipaux
- Résultat subvention conseil départemental dossier mise en accessibilité et sécurisation des trottoirs rue des fleurs et de l'Eucalyptus

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du 27 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le ving-sept du mois de mai à 20 heures trente minutes, le Conseil Municipal de RICAUD, dûment convoqué s'est réuni publiquement en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Nicole MARTIN, Maire.

Etaient présents : Solange GODARD, Monique CRUZEL, Line SALLES, Nicole MARTIN, Eric CROS, Michel CALVEL, Jean-Joseph AYRAUD, Bernard PEDUSSAUD, Williams ROUQUET.

Était absent excusé : Jean-Luc HENNEBELLE

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 10

Nombre de membres du Conseil Municipal ayant pris part aux délibérations : 9

Line SALLES a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2024

Convocation du Conseil Municipal affichée le : 17 mai 2024 à 17H30 sur le panneau d'affichage de la mairie.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le procès-verbal du 8 avril 2024.

DELIBERATIONS

POINT 1 : domaine : 7. Finances locales Délibération n° 2024/21

Sous-domaine : 7.5 subventions

Objet : DEMANDE SUBVENTIONS FONDS VERT POUR LE FINANCEMENT DE LA DECI RUE DE LA MAIRIE/LE MOULIN ET SECTEUR DERVILLE/LA ROUATIERE BASSE

Madame le Maire rappelle le schéma communal de Défense extérieure contre l'incendie réalisé par l'Agence technique départementale le 20/12/2019,

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune dispose de 9 points d'eau d'incendie publics sur la commune dont 7 sont raccordés au réseau d'eau brute de façon surpressé en période d'irrigation et de façon gravitaire depuis le lac de la Ganguise en hiver. La ressource est donc garantie toute l'année sauf en cas d'intervention sur le réseau d'eau brute nécessitant une coupure d'eau.

Madame le Maire précise que le réseau d'eau potable n'est pas assez dimensionné pour l'installation de borne incendie. De plus, le Syndicat départemental RESEAU 11 ne souhaite plus de branchement sur la conduite syndicale.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal, que lors de la délibération n° 2024/17 du 8 avril 2024, qu'il avait été prévu initialement, pour le secteur Rue de la mairie/Le Moulin, de réaliser une extension du réseau d'eau brute sur 290 m en diamètre 125, sous la route départementale D1 avec la création d'un point d'eau d'incendie, au niveau du poste de relevage de la commune.

Elle informe le conseil que La communauté de communes a décidé de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre entre la CCCLA et les communes adhérentes dont la commune de Ricaud, pour la DECI (Bâches, poteaux incendies, citernes).

Par décision du Président de la CCCLA, n° 24-39 en date du 21 mars 2024, un accord-cadre a été signé pour la réalisation de travaux liés à la DECI avec la société S. RESEAUX ENVIRONNEMENT.

Compte tenu du coût très élevé de la mise en place d'une DECI secteur rue de la mairie/Le Moulin, par extension du réseau d'eau brute (106803.50 € HT)

Après avoir contacté la société S. RESEAUX ENVIRONNEMENT, la solution de l'installation d'une bâche hors sol (réserve avec système enterré) souple de 120 m3, posée sur une plateforme, clôturée, avec un passage busé pour l'accès, est réalisable. Cette réserve sera alimentée par la fontaine à proximité (source).

Madame le Maire précise que pour le secteur Derville/La Rouatière basse une défense incendie sera installé à partir du réseau d'eau brute comme précisé lors du dernier conseil municipal.

Après avoir rencontré BRL Exploitation sur la faisabilité des propositions en matière de défense incendie (extension sur réseau d'eau brute) pour le secteur Derville/La Rouatière

Après avoir rencontré la société S. RESEAUX ENVIRONNEMENT sur la faisabilité des propositions en matière de défense incendie (bâche souple), pour le secteur rue de la mairie/Le Moulin,

Vu la validation du Schéma DECI et la mise en place d'un agenda de réalisation,

Vu le groupement de commandes mis en place par la communauté de communes,

Dans la continuité de l'agenda, Madame le Maire propose de déposer une demande de subventions pour la défense incendie pour le secteur Derville/La Rouatière Basse et le secteur le Moulin et rue de la mairie, comme précisé ci-dessus. Elle précise que le secteur les Fromages dispose actuellement d'une défense incendie dans le cadre d'un permis accordé en 2021. Pour le secteur St Christophe, une étude plus approfondie sera nécessaire pour étudier différentes possibilités.

Elle donne lecture des différents devis estimatifs des travaux, réalisés par BRL exploitation :

Secteur Rue de la Mairie/Le Moulin : Pose d'une bâche hors sol souple de 120 m³, clôturée et posée sur une plateforme et équipée d'un système enterré hors gel et d'un poteau d'aspiration en DN 100. L'alimentation de cette bâche sera réalisée à partir de la fontaine à proximité, alimentée par une source d'eau. De plus un passage busé sera créé pour l'accès du SDIS. Le montant de ces travaux s'élève à **18068.00 € HT soit 21681.60 € TTC**. Cette défense incendie permettra de couvrir 15 habitations représentant environ 30 personnes.

- Secteur Derville/La Rouatière Basse : le poteau d'incendie permettra de sécuriser deux habitations (6 personnes). Les travaux vont consister à réaliser une extension du réseau d'eau brute sur 30 m en diamètre 125 avec la pose d'un point d'eau d'incendie et la création d'un passage busé pour accès au SDIS pour un coût estimatif **19687.01 € HT soit 23624.41 € TTC**

Madame le Maire propose de solliciter une aide de l'Etat dans le cadre du FONDS VERT

Madame le Maire propose le plan de financement suivant :

Coût estimatif : 37755.01 € HT soit 45306.01 € TTC

Subvention sollicitée auprès de l'Etat FONDS VERT (80%)	30204.00 €
---	------------

Fonds propres de la commune (20%)	7551.01 €
-----------------------------------	-----------

TOTAL	45306.01 € HT
-------	---------------

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le schéma communal de défense extérieure contre l'incendie réalisé par L'Agence Technique Départementale

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020/53 en date du 23 novembre 2020 validant le schéma DECI de la commune et mettant en place un agenda de réalisation,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2022-178 du 7 décembre 2022 autorisant la création d'un groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre pour la réalisation de travaux liés à la défense incendie

Vu la convention constitutive du groupement de commande datée du 1^{er} août 2023

Vu la décision du Président de la CCCLA, n° 24-39 en date du 21 mars 2024, décidant la signature de l'accord-cadre pour la réalisation de travaux liés à la DECI avec la société S. RESEAUX ENVIRONNEMENT.

Vu l'exposé de Madame le Maire

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire
A l'unanimité

APPROUVE le plan de financement estimatif proposé concernant la création d'une défense incendie Secteur rue de la mairie/Le Moulin et Secteur Derville/La Rouatière Basse pour un montant total estimatif de 37755.01 € HT soit 45306.01 € TTC en remplacement du plan de financement présenté lors de la délibération N° 2024/ du 8 avril 2024

AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande de subventions auprès de l'Etat dans le cadre du FONDS VERT

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

POINT 2 : domaine : 7. Finances locales Délibération n° 2024/22

Sous-domaine : 7.1 décisions budgétaires

Objet : Décision modificative : Virement de crédits

Madame le Maire indique au conseil municipal que le tableau d'amortissement définitif concernant le prêt pour l'aménagement de la rue des platanes a été envoyé après le vote du budget 2024. De plus, le versement des fonds a été réalisé le 15 avril 2024 modifiant légèrement le tableau d'amortissement.

Il convient de réajuster le montant des intérêts dans les prévisions budgétaires de 85 € de plus.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57

Vu la délibération n° 2024/18 adoptant le budget 2024

Madame le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget M57 2024 en section de fonctionnement :

Compte 66111 : + 85 €

Compte 60618 : - 85 €

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire

A l'unanimité

APPROUVE la décision modificative énumérée ci-dessus

AUTORISE Madame le Maire à réaliser les virements de crédits correspondants.

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

POINT 3 domaine : 7. Finances locales Délibération n° 2024/23

Sous-domaine : 7.1 décisions budgétaires

Objet : Achats de balises et potelets

Madame le Maire propose au conseil municipal d'acquérir des balises souples rétroréfléchissantes afin de faire ralentir les véhicules en agglomération et de les empêcher d'emprunter les trottoirs. Ces balises seront installées notamment route de St Christophe sur trois points : dans le virage à la Vierge, au pont et devant d'abribus. Ces balises permettront aussi la sécurité des piétons. L'installation de ces balises ne gênera pas l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

D'autre part, Madame le Maire suggère d'installer trois potelets en acier amovibles devant l'église côté rue du moulin afin d'empêcher le stationnement sauvage sur les trottoirs tout en protégeant les piétons. Ces potelets seront amovibles afin de permettre l'accès à la porte de l'église notamment lors des sépultures.

Madame le Maire donne lecture du devis présenté par l'entreprise SIGNATURE. Le montant pour 20 balises et trois potelets de couleur gris amovibles. Le montant du devis s'élève à 1070.40 € HT soit 1284.48 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'acquisition de 20 balises et trois potelets pour un montant de 1070.40 € HT soit 1284.48 € TTC

AUTORISE Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise SIGNATURE Correspondant et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que à la suite de la réunion de travail avec l'agence technique départementale et le service des routes du département, un comptage de voitures ainsi que leur vitesse en agglomération sera réalisé prochainement.

Informations - Discussions

Réunions intercommunales : Pas de réunion

Elections Européennes : Madame le Maire rappelle que les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024. Le scrutin est ouvert à 8 h et clos à 18h.

Point sur les travaux d'aménagement de la rue des platanes : les travaux ont débuté le 13 mai 2024. Actuellement les travaux se situent dans la rue, au niveau du carrefour avec la rue du tilleul. Plusieurs difficultés ont été rencontrées par l'entreprise : un bloc de béton de 50 cm a été trouvé sur les canalisations existantes, et l'ancienne conduite syndicale a été trouvée, rue du tilleul, remplie d'eau. Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'un riverain souhaite récupérer les bordures granit, celles-ci seront déposées soigneusement et laissées à la disposition du riverain. De même, pour des plaques en fonte qui seront déposées et laissées à la disposition du riverain.

Madame le Maire précise que dans le cadre de ces travaux, l'entreprise David peut proposer un devis aux riverains pour la réalisation des branchements eau potable et assainissement inexistantes. Madame le Maire précise qu'il ne sera pas possible lorsque les travaux seront réalisés, de creuser à nouveau la voirie pendant une durée de 5 ans (un arrêté sera pris dans ce sens).

Un riverain de la rue des platanes s'inquiète pour charger sa voiture électrique à son domicile lorsque les travaux de voirie seront réalisés. L'organisation du chantier devra prendre en compte cette contrainte en temps utile mais la gêne pour l'accès à l'habitation ne devra pas durer très longtemps. Ce riverain devra réaliser le chargement de sa voiture électrique sur Castelnau-d'Aud éventuellement pendant cette courte période. Aucune indemnité pour les particuliers n'est prévue.

Curage bassin (trop-plein de la Naube sous la RD 1) : Madame le Maire informe le Conseil municipal et notamment Monsieur Ayraud, propriétaire du château, que le curage sera réalisé semaine 25 ou 26.

Une réunion de préparation sera réalisée avant les travaux et Monsieur Ayraud sera convié à cette réunion.

Madame le Maire rajoute que les travaux de la place de la mairie (goudronnage et marquage des places de parking) ainsi que l'accès du parking près du terrain municipal seront réalisés en suivant et avant la fête locale.

Distribution de la lettre du Sénat aux conseillers municipaux : Madame le Maire a distribué une lettre du Sénat aux conseillers municipaux.

Résultat subvention conseil départemental dossier mise en accessibilité et sécurisation des trottoirs rue des fleurs et de l'Eucalyptus : Madame le Maire informe le Conseil que le conseil départemental a octroyé une subvention de 8500 € représentant 34 % des travaux. Madame le Maire rajoute que l'Etat n'a pas encore répondu pour la subvention sollicitée dans le cadre de la DETR.

Nouveau frigo au petit foyer : Madame le Maire informe que Chantal GODARD a donné un frigo en bon état en remplacement du frigo existant et vétuste au petit foyer. Le Conseil municipal remercie infiniment Madame Chantal GODARD pour ce don.

Plus personne ne prenant la parole, la séance a été levée à 21h23.

La secrétaire de séance
Line SALLES

Le Maire
Nicole MARTIN

Liste des Conseillers Municipaux présents	Signature
Nicole MARTIN, Maire	
Jean-Luc HENNEBELLE, Maire-Adjoint	Excusé
Michel CALVEL, Maire-adjoint	
Eric CROS, conseiller municipal	
Bernard PEDUSSAUD, conseiller municipal	
Solange GODARD, conseillère municipale	
Line SALLES, conseillère municipale et secrétaire de séance	
Monique CRUZEL, conseillère municipale	
Jean-Joseph AYRAUD, conseiller municipal	
Williams ROUQUET, conseiller municipal	